

LA VIE SYNDICALE

Organe du Secrétariat des Syndicats Catholiques et Nationaux du District de Montréal.

Contient des articles inédits sur les questions sociales et économiques; renseigne les membres et nos amis sur les activités des syndicats catholiques; fait oeuvre d'éducation et de propagande syndicale.

Sommaire:

	Page
L'Union Ouvrière dans la pensée de l'Eglise,	1
I. Nature du syndicat ouvrier.	
II. Pourquoi il doit s'étendre à toute la profession.	
III. Ses buts légitimes.	
A travers la vie syndicale	12



BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Banque d'escompte et de dépôts)

SIEGE SOCIAL : MONTREAL.

Capital versé et réserve	\$ 11,000,000
Actif, plus de	\$139,000,000

La grande banque du Canada français.

254 succursales au Canada, dont 210 dans la province de Québec, et 60 dans l'Île de Montréal.

LA BANQUE D'ESCOMPTE, EN SECONDANT LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE, AIDE L'OUVRIER.

Notre personnel est à vos ordres.

La Banque Provinciale DU CANADA

Siège social :

7 ET 9, PLACE D'ARMES, MONTREAL.

Capital autorisé	\$ 5,000,000.00
Capital payé et Surplus	\$ 5,776,000.00
Actif total (au 30 nov. 1926),	\$47,880,000.00

Cette banque est la seule au Canada dont les argents confiés à son département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, ces messieurs examinant mensuellement les placements faits en rapport avec tels dépôts.

Conformément aux règlements approuvés par ses actionnaires, lors de sa fondation, cette banque ne prête pas d'argent à ses directeurs.

La Vie Syndicale

L'UNION OUVRIERE DANS LA PENSEE
DE L'EGLISE

Nous avons la certitude de plaire grandement à nos lecteurs et surtout de leur être utiles, en reproduisant in extenso le texte du sermon qu'a prononcé M. l'abbé L.-A. Lafortune, directeur-assistant des œuvres sociales diocésaines à la cérémonie religieuse de dimanche, le 20 février dernier, qui a marqué le septième anniversaire de fondation du Conseil Central des syndicats catholiques nationaux.

Ce sermon est certes l'une des meilleures pièces qui aient été publiées sur le syndicalisme ouvrier catholique, sa nature et son but. C'est une thèse puissante, un commentaire très au point sur la lettre encyclique Rerum Novarum de Léon XIII.

C'est un travail à lire, à relire et à méditer. Que tous nos chefs et officiers en particulier s'en pénètrent, que nos amis nombreux dans le monde religieux et laïque en prennent connaissance et s'en imprègnent. De la sorte, nous serons assurés d'une meilleure compréhension du syndicalisme catholique de la part de tous, et par conséquent d'un appui meilleur et plus efficace.

LA REDACTION.

EMILE NAP. BOILEAU, Sec.-Trés.
ULRIC BOILEAU, Prés.-Gérant.

Bureau :
Tél. Belair 3503 - 3502

Ulric Boileau, Ltee

ENTREPRENEURS
— GENERAUX —

Spécialité: Edifices Religieux

521, RUE GARNIER

TEL. CLAIRVAL 4148-J.

ALFRED DUBOIS

Plombier Sanitaire

Ouvrage fait avec soin et
diligence. Réparations
de tous genres.

Poseur d'Appareils de chauffage, etc., etc.

Bureau :

2264, RUE WURTELLE
Montréal

Unicuique mandavit de proximo suo.
Il a donné charge à chacun de son prochain.
(Ecl. XVI-12).

Mes chers frères,

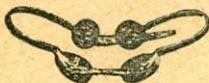
Dans un chapitre où il décrit l'origine de la société humaine, l'Auteur sacré dit cette parole d'un sens profond : « Il a donné charge à chacun de son prochain, c'est-à-dire que l'existence humaine a été réglée dès le commencement en fonction du milieu social où elle se déroule, en considération du prochain avec qui l'on vit. C'est le principe de la solidarité, de la mutuelle dépendance vis-à-vis de son prochain, qui a toujours été à la base de l'ordre social voulu par Dieu et qui fait encore davantage, partie intégrale de la fraternité chrétienne. Ce n'est pas sans raison que je le rappelle en cette fête déjà traditionnelle, car c'est lui qui a inspiré les premières formations syndicales à Montréal et qui a reçu un magnifique épanouissement, dans la fondation du Conseil-Central, il y a sept ans. Soyez heureux et félicités d'être venus ce matin, offrir à Dieu, le témoignage de votre reconnaissance, alimenter vos convictions sociales à la vraie source qui est la religion et apprendre dans l'enseignement de l'Eglise, les motifs d'une action syndicale qu'elle bénit.

Il y a sept ans donc, le syndicalisme catholique recevait sa formation définitive par la réunion de ses éléments communs, en un Conseil Central. On se posa alors la question de sa destinée. L'Evangile nous rapporte qu'au récit des faits merveilleux qui accompagnèrent la naissance du Saint Précurseur, chacun se demandait en son cœur : « Que penses-tu que sera cet Enfant ? » A la naissance du Conseil Central, on se posa la même question. Beaucoup se la posent encore, n'ayant pas compris sa nature ni sa raison d'être, ni son objet réel. Les uns trouvent son action et ses visées quelque peu embarrassantes et le voudraient assez superficiel pour ne pas troubler leur conscience, ou plutôt leur inconscience de leur responsabilité sociale. D'autres le croient trop enclin à la résignation et ne veulent pas y voir un moyen efficace de satisfaire les justes aspirations de la classe ouvrière. Aux uns et aux autres, je veux dire qu'est ce que c'est dans la pensée de l'Eglise, que le syndicalisme catholique et je croirai avoir dissipé leurs doutes quand j'aurai exposé, par son propre témoignage, que l'Eglise entend, par syndicat, une organisation, parfaitement ouvrière, réunissant dans ses cadres tous les ouvriers de même métier et profession, pour l'obtention de leurs buts légitimes.

I

Pour connaître la pensée de l'Eglise, il est tout simplement honnête de la rechercher dans les énoncés formels qu'elle en a faits, et dont le plus mémorable, sur la question ouvrière, est l'Encyclique *Rerum Novarum*, écrite spécialement sur la condition des ouvriers, par Léon XIII, confirmée et renforcée par les trois Papes qui lui ont succédé. Le Pape y déclare que la solution de la question ouvrière appelle le concours de l'Etat, par une sage législation, l'influence de l'Eglise, par la moralisation du peuple. Mais pour ce qui concerne les questions d'un ordre plus concret, le règlement des affaires particulières, salaires, conditions et durée du travail et le reste, la solution est laissée à la corporation ouvrière. « Mais dans ces cas (salaire) et d'autres analogues, comme en ce qui concerne la journée de travail et les soins de la santé, il sera préférable que la solution soit réservée aux corporations ou syndicats ». Est-ce oui ou non d'une organisation ouvrière qu'il s'agit ?

Pour rendre sa pensée plus claire, le Pape distingue diverses sortes d'associations. Il traite en passant des associations pieuses qui ont pour objet direct, le perfectionnement moral et spirituel de leurs membres. Elles ont droit à l'existence et à l'occasion, le Pape réclame pour elles la liberté d'action qui leur permette d'accomplir le bien qu'elles sont appelées à faire. Est-ce là l'organisation ouvrière ? Le Pape ne l'a jamais prétendu. Il parle encore de charité et de secours aux indigents, et encourage toute organisation qui a pour but de soulager les misères qui se rencontrent plus nombreuses dans notre état de désorganisation sociale et qui se trouveront encore, malgré tout, dans un état même amélioré. Est-ce là l'organisation ouvrière ? Le Pape ne l'a jamais prétendu. Ce sont



Si vous désirez guérir votre
— H E R N I E —
VENEZ NOUS CONSULTER

Notre bandage herniaire vous donnera entière satisfaction.

ASSORTIMENT complet de ceintures abdominales, bas élastiques, béquilles, chaises d'invalides, à vendre ou à louer. Spécialité : Appareils orthopédiques, membres artificiels, Corsets pour gibbosité.

C. MARTIN

36 et 38 Est, rue Craig

MONTREAL

Tél. Harbour 3727 — Dépt. T.

des services annexes que l'ouvrier trouvera dans son syndicat, mais qui ne changent pas la nature de ce dernier. Celui-ci accordera des indemnités pour parer aux éventualités de la maladie ou de la mort mais il n'est pas une assurance ni même une mutualité. Il secourra l'indigence, occasionnellement, mais il n'est pas une Saint-Vincent-de-Paul. Il favorisera l'intégrité de la foi et de la vie chrétienne, mais il n'est pas une confrérie. Il est une organisation ouvrière : c'est là sa nature, sa raison d'être, sa définition même. C'est à ce point de vue là que le Pape l'a recommandé et encouragé.

Pourquoi alors doit-il être confessionnel ? C'est parce que dans les questions qui forment son objet direct ou qui s'y débattent nécessairement : autorité, propriété, justice du salaire, repos dominical, soin de la santé, respect de la personne humaine, obligations personnelles et familiales, il y a deux aspects : moral et ouvrier, inséparables. Le syndicat catholique comprend tout cela. Cesse-t-il d'être une organisation ouvrière parce qu'il comprend la question dans cette ampleur ? C'est tout le contraire. Il est une organisation ouvrière, mais catholique ; il enrôle les ouvriers comme tels, mais ceux-ci ne cessent pas d'être des catholiques dans leur union ; il s'occupe des intérêts ouvriers, mais il les comprend et les fait valoir d'autant mieux qu'il voit en eux le caractère sacré que leur donne l'élément moral. Il ne s'agit plus simplement d'une dispute d'argent, d'une affaire matérielle, ne relevant d'aucun droit supérieur. C'est la dignité humaine et chrétienne, c'est la responsabilité familiale, c'est la justice sociale, qui viennent appuyer l'ouvrier, ennoblir sa cause et seconder ses justes revendications. L'union qui se place sur ce terrain pour prendre fait et cause en faveur de l'ouvrier est la plus parfaite, la plus excellente des organisations ouvrières. C'est ce que l'Eglise entend par syndicat catholique.

II

Se plaçant ainsi sur un terrain parfaitement ouvrier, le Pape veut maintenant l'union, l'union dans toute l'étendue du mot. Union dans la société, union plus étroite dans la profession. Dans la société, car celle-ci verra une ère de paix, de prospérité et de bonheur quand tous les éléments qui la composent auront fait l'union pour le bien commun. Ainsi, union des classes qui appartiennent à la même fraternité humaine ; union du capital et du travail qui sont les facteurs inséparables de la prospérité et du bien être ; union des employeurs et des employés qui ont des droits et

des devoirs réciproques. Ce serait réduire l'union à des proportions mesquines que de grouper les classes les unes contre les autres sur un pied d'agression et de lutte pour assujettir l'ouvrier sous l'empire du capital tout puissant ou le capital et les diverses classes de la société, sous la domination exclusive du travailleur manuel. L'Eglise entend donc l'union dans la société entre les divers éléments qui la composent parce qu'ils ont des intérêts communs. Mais pour la même raison, puisqu'il y a des intérêts plus particuliers entre les travailleurs d'une même industrie ou d'un même métier, ceux-ci ont lieu de s'unir sur cette base, la plus désirable, la seule avantageuse en l'espèce, l'union professionnelle. Attendu cependant, que ce soit une union professionnelle, non pas une union dans la profession, mais de la profession toute entière, de tous les ouvriers d'un même métier, d'une même industrie ou d'un même art. Le Pape ne l'entend pas autrement. Depuis quand a-t-il parlé que ce serait tout juste les bons garçons d'un même métier qui pourraient s'unir ? Depuis quand requiert-t-on un certificat de communion fréquente pour qu'un ouvrier soit agréé dans l'union ? Sur quoi se base-t-on pour penser que si un certain nombre d'ouvriers s'unissent sur une base de neutralité, alors et dans ce cas seulement,

Tel. YORK 0928.

J. P. DUPUIS
LIMITEE

**Marchands et Manufacturiers
de Bois de Construction,
Panneaux Lamatco,
Gros et Détail.**

592, Church Avenue
Verdun
MONTREAL

**Encouragez
nos
annonceurs**

on formera un syndicat catholique pour faire contrepoids ? Si certains faits ont accrédité cette idée, c'est tout simplement que les catholiques ont compris trop tard leur devoir. Mais ce n'est pas ainsi que le Pape l'entend. Il entend que dans une société bien équilibrée, sous un régime industriel comme celui où nous vivons, la justice, la charité et la paix ne peuvent être observées que par une bonne organisation ouvrière, une organisation capable de représenter les intérêts de tous, capable de régler les relations industrielles par la passation et l'observation d'un contrat collectif de travail et donc : organisation de tous les ouvriers d'un même atelier ou d'un même chantier. En voici la preuve : premièrement, l'Encyclique établit comme base de l'union le droit naturel fondé sur la naturelle sociabilité de l'homme. Elle ajoute les avantages qui découlent de ce droit. Droits et avantages qui existent pour tous et dont tous sont supposés vouloir bénéficier. Deuxièmement, il ressort de l'Encyclique qu'il y va même d'un devoir. A tout droit correspond un devoir : devoir des patrons et des ouvriers eux-mêmes de ne pas empêcher l'exercice de ce droit, dont la mise en pratique dépend que tous les ouvriers d'un même métier sachent s'en prévaloir. Troisièmement, le Pape condamne comme la source de tous les désordres sociaux dont nous souffrons l'isolement des ouvriers, le régime néfaste de l'individualisme : « le siècle dernier a détruit les corporations anciennes et les travailleurs, isolés et sans défense, se sont vus, avec le temps, livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée ».

Le remède que propose le Pape, c'est l'union ouvrière, pas l'union de quelques-uns pendant que les autres restent isolés, rendant inefficace le droit des premiers, paralysant leurs efforts et laissant subsister un régime qui amène naturellement la condition « d'infortune et de misère imméritées », fruit de l'individualisme ; l'union telle qu'elle existait dans les corporations anciennes. Celles-ci comprenaient tous les hommes d'un même métier, réglaient leurs conditions de travail et de rémunération, paraient aux crises de la concurrence et du chômage. Ce sont les mêmes corporations, mais adaptées aux besoins modernes que le Pape veut. « Aussi, est-ce avec plaisir que nous voyons un peu partout se former des sociétés de ce genre ». « Nous nous promettons de ces corporations les plus beaux fruits ».

Ce n'est pas le but de l'Encyclique de traiter en détail du fonctionnement de ces corporations, mais quand il s'agit de corporation qui règle les conditions de travail et de salaire, est-ce une corpo-

ration qui comprend quelques membres de l'atelier ou tous ? Le contrat collectif est l'aboutissement naturel des relations entre le patron et l'ouvrier. Or, un contrat collectif peut-il mériter vraiment ce nom s'il ne lie qu'une partie des travailleurs intéressés et n'entraîne que des obligations partielles pour l'employeur ? Certes non. Il faut donc admettre comme évidente la nécessité de l'atelier syndical.

Mais la liberté du travail, la liberté de l'entreprise ? Est-ce que la liberté dispenserait un entrepreneur ou un industriel de ses devoirs de justice ? Est-ce que la liberté priverait l'ouvrier de son droit naturel d'association ? Est-ce que la liberté doit être synonyme de désorganisation, de concurrence effrénée, d'exploitation, de spéculation sur la vie humaine ? Dans le contrat collectif, on délibère librement sur les diverses clauses qui en forment la teneur ; on conclut l'entente. Après, on n'est plus libre. Ce n'est pas après qu'il importe, c'est avant. Il n'en va jamais autrement dans aucun contrat. Quand on l'a signé, on n'est plus libre ; cependant, on n'a

Procurez-vous vos meubles et fournitures de maison,
à des prix spéciaux.

— CHEZ —

J. A. Gagnon

MAGASIN A RAYONS

Billets de tramways remis à tout acheteur.

4057-67 Wellington, Verdun. 275 Ave de l'Eglise.

Directeurs : — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

MONTY, LEFILS & TANGUAY

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

jamais prétendu que la passation d'un contrat librement signé par les deux parties soit attentatoire à la liberté. Là où la liberté est violée, c'est lorsque l'ouvrier, pris entre ces deux pôles, misère noire d'une part, misère moyenne de l'autre, il opte pour cette dernière alternative. Il y a là une dénégation de la justice et de la liberté que le Pape réproouve en disant : « Que si contraint par la nécessité ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, l'ouvrier accepte des conditions dures que d'ailleurs, il ne lui était pas loisible de refuser, c'est là subir une violence contre laquelle la justice proteste ».

Et ce serait là la liberté, celle qui met aux prises l'ouvrier contre l'ouvrier dans une commune misère ? le soumissionnaire exploitateur contre l'entrepreneur social et juste ? l'industriel rapace et profiteur contre le véritable chef d'industrie ? Drôle de liberté qui signifie l'asservissement de la classe la plus nombreuse, qui couvre de son ombre la cupidité et l'exploitation, qui favorise l'injustice et la méprise de la vie humaine ? qui fleurit sur une condition sociale d'infortune et de misère imméritée... La vraie liberté existe dans la sauvegarde de tous les droits, dans l'accomplissement mutuel de tous les devoirs ; et elle s'obtient dans l'industrie par l'organisation professionnelle assez parfaite pour exercer les prérogatives qui lui appartiennent en propre et que lui reconnaît l'Eglise.

III

Mais la pensée du pape se précise davantage quand il détermine quelle est la fin propre de l'union ouvrière. Inutile de m'attarder à mettre au point des légendes du genre de celles-ci : à savoir, que le syndicat catholique est une institution pour enseigner la résignation, pour endormir l'ouvrier et laisser le capital libre d'accumuler en paix ses bénéfices. De telles objections ne tiennent pas debout.

L'activité de l'homme collectivement doit être réglée de la même manière que son action individuelle et se détermine à la même fin. On comprend par là, la notion même de la destinée humaine nous le dit, que nos actions ont un but immédiat qui est le bien relatif de cette vie et aussi une fin éloignée, l'obtention de la béatitude dans une vie meilleure. « Nul ne saurait avoir une intelligence vraie de la vie mortelle ni l'estimer à sa juste valeur, s'il ne s'élève à la considération de cette autre vie qui est immortelle. » De même, le syndicat ouvrier à une fin suprême qui doit guider son

action : c'est le perfectionnement moral de ses membres et par là, la poursuite de leur véritable destinée. Il n'est pas un homme, à moins d'être imbu du matérialisme le plus abject qui prétendrait qu'une société peut être bonne, légitime, tolérable même, si elle éloigne ses membres de leur salut éternel. On comprendra donc aisément ces paroles du Pape : « Il faut viser avant tout à l'objet principal qui est le perfectionnement moral et religieux. C'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie de ces sociétés. Qu'on porte l'ouvrier au culte de Dieu, que l'on excite en lui l'esprit de piété, qu'on le rende surtout fidèle à l'observation des dimanches et des jours de fête ».

Cette réserve étant posée, il reste que l'organisation ouvrière au sens catholique s'occupe d'affaires temporelles. « Quant aux associations ouvrières, bien que leur but soit de procurer des avantages temporels à leurs membres ». Mais les avantages temporels sont nombreux. Il en est que le Syndicat procurera occasionnellement « et qu'il y ait un fonds de réserve destiné à faire face à la maladie à la vieillesse et aux coups de la mauvaise fortune ».



Gin Canadien

Melchers

Croix d'or

Fabriqué à Bertierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant ces années.

Trois grandeurs de flacons :

Gros :	40 onces	\$3.65
Moyens :	26 onces	2.55
Petits :	10 onces	1.10

MELCHERS DISTILLERY CO., LIMITED
MONTREAL

Mais en fin de compte, quel est le pourquoi du syndicat ouvrier ? Le voici énoncé de la façon la plus formelle et la plus péremptoire dans l'Encyclique : « On doit prendre pour règle universelle et constante d'organiser et de gouverner les corporations de manière qu'elles fournissent à chacun de leurs membres, les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte le but qu'il se propose et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit et de la fortune.

Biens du corps, c'est-à-dire, préservation de la santé par l'hygiène industrielle, travail proportionné aux forces de l'ouvrier et surtout de l'ouvrière, prévention des accidents ou leur réparation. Il y a bien des lois ouvrières pourvoyant à ces cas, mais elles ne seront efficaces qu'en autant qu'une organisation ouvrière sera là pour en réclamer et en surveiller l'application.

Biens de l'esprit, c'est-à-dire, amélioration des métiers par les connaissances professionnelles, facilité de vivre la vie familiale et sociale, conformité du travail et de son organisation avec les devoirs de la morale et de la religion.

Biens de la fortune, c'est-à-dire, justice dans le contrat de travail, salaire raisonnable, prévention de l'indigence et du chômage par les services de placement et d'indemnités.

Ce sont là des avantages que l'ouvrier a le droit de rechercher, qu'il a le devoir même de rechercher, attendu qu'ils sont nécessaires pour remplir ses obligations personnelles et familiales et l'Eglise confie à son organisation professionnelle le soin de les lui obtenir. C'est le but que l'Eglise indique aux syndicats catholiques, celui que nous poursuivons nous-mêmes. L'a-t-on atteint ? Drôle de question . . . Comme si une organisation pouvait atteindre son but avant que les ouvriers en aient joint les rangs. Tout de même, ce serait intéressant de faire le bilan des bienfaits que nos jeunes syndicats ont obtenus pour leurs membres. Ouvriers, vous vous plaignez que les salaires sont insuffisants, que le travail est parfois exténuant, que l'hygiène n'est pas observée, que les traitements ne sont pas convenables. En même temps vous constatez que les métiers sont dépréciés par l'incompétence et l'encouragement, les patrons consciencieux sont livrés à une concurrence déloyale, à leur détriment et au vôtre ; vous pouvez remédier à tout celà, l'Eglise vous y encourage, elle vous en indique le moyen, l'union ouvrière catholique.

Il s'y trouve de quoi répondre à toutes les aspirations de l'ouvrier, conformément à la justice et à la paix sociale. Est-il un

catholique, un honnête citoyen qui réclame autre chose ? alors pourquoi l'unité professionnelle ne se ferait-elle pas dans les syndicats catholiques ? C'est là seulement qu'elle peut s'accomplir à Montréal. On a inventé, je le sais, cette autre légende, à savoir : que les syndicats catholiques avaient pour but de diviser l'ouvrier. Cela s'est dit en haut lieu. Diviser l'ouvrier ?... Loyalement, je dirais oui, si on avait un programme inacceptable pour une partie considérable de la classe ouvrière. C'est ce que je me refuse à croire. Inacceptable pour les révolutionnaires, les gens de sabotage, les anti-cléricaux, c'est entendu. Heureusement, ils sont quantité négligeable. Mais puisque la presque totalité de notre population ouvrière est encore profondément saine et chrétienne, l'organisation inacceptable est celle qui professe une neutralité compromettante, qui tend au socialisme, et se classe parmi celle dont « la religion a tout à craindre ». Celle-là ne peut pas faire l'unité. L'unité professionnelle sera possible dans une ville où la population ouvrière est 85 pour cent catholique par l'organisation ouvrière catholique. Celle-ci concorde avec notre caractère catholique et national. Elle offre toute la latitude voulue pour promouvoir les intérêts ouvriers ; elle possède tous les services désirables de placement, d'indemnité et d'assurance pour aider ses membres. Elle a assez de largeur d'esprit pour s'entendre avec la fraction non-catholique sur tous les intérêts communs, ne laissant place par là à aucune division.

Voilà l'organisation qui offre, à tous les ouvriers, des garanties d'union et de protection efficace, aux patrons des garanties de justice, d'équité et de bonne foi, à tous l'espérance d'une ère de paix et de mieux-être dans une société bien équilibrée. C'est le devoir du présent d'en favoriser l'expansion, devoir des patrons qui n'ont pas encore le coeur tout-à-fait métallisé, des ouvriers qui ont quelque conscience des conditions où ils vivent, de tous ceux qui ont reçu les aptitudes pour promouvoir un mouvement sain et fécond d'organisation professionnelle. « Le coeur du Pape est avec ceux qui organisent des syndicats catholiques ».

Tél. MAIN 1279 - 4917.

Spécialité : "Hopper Screenings".

F. H. PHELAN

MARCHAND DE CHARBON

Charbon anthracite Scranton. Meilleures qualités de
Charbon Bitumineux.

Bureau : 145, RUE COLBORNE,

MONTREAL

A TRAVERS LA VIE SYNDICALE

NOTRE SEPTIEME ANNIVERSAIRE.

Nous reproduisons au complet le magnifique sermon qu'a prononcé M. l'abbé Lafortune, à l'occasion du septième anniversaire de fondation du Conseil Central des syndicats catholiques, dimanche le 20 février dernier.

Il est heureux de noter que, malgré une température terrible, la chapelle de Notre-Dame de Lourdes a été remplie par nos chefs et officiers. Quelle belle assemblée... M. le chanoine Valois, chancelier, représentant de S. G. Mgr l'Archevêque, a officié.

La musique et le chant ont été fournis par la chorale de l'Association des employés des postes. Nous admettons sans fausse humilité, que le niveau artistique de la cérémonie religieuse a été, grâce à cette précieuse collaboration, grandement rehaussé. Merci à MM. L. Lanoix, J. P. Malo et P. Laganière, membre du comité d'action religieuse du Conseil, qui ont assuré le succès de cette fête religieuse.

JOURNALIERS SYNDIQUES.

Le Syndicat catholique des journaliers a procédé, le 20 février après-midi, à l'élection générale de ses officiers. Voici le choix des syndiqués : Président, Z. Santerre; vice-président, A. Pothier; secrétaire-archiviste, O. Douville; secrétaire-financier, O. Langlais; trésorier, C. Lepage; secrétaire-correspondant, J. B. Délisle; sentinelle, J. M. Tessier; inspecteur, A. Saulnier.

Comité exécutif : MM. H. Laverdière, O. Douville, R. Gareau, R. Duclos, L. P. Chagnon, O. Langlais, J. M. Tessier.

Le 19 février, le Syndicat a donné un concert-boucane qui a obtenu un très grand succès; une centaine de membres étaient présents.

Tannerie 1704 rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES, TANNEURS
ET CORROYEURS

Bureau et fabrique :

45 A 49 SQUARE VICTORIA,

MONTREAL

Le Syndicat des journaliers a décidé de demander pour le printemps une augmentation de salaire de 5 sous de l'heure pour ses membres; le salaire horaire passera donc de 35 sous à 40 sous. Ce n'est que juste. Les journaliers du bâtiment sont victimes de chômage plus que tous les autres; ils sont victimes de la saison-morte, des intempéries, etc... Même à 40 sous de l'heure, le salaire sera tout juste suffisant pour échapper à l'emprise de la misère.

Il est à espérer que les corps publics et tous les entrepreneurs verront d'un oeil sympathique cette juste réclamation.

CONSEIL SYNDICAL DE LA CONSTRUCTION.

A la suggestion du comité d'organisation du Conseil Central, il semble décidé que les syndicats du bâtiment feront renaître leur Conseil de construction. Celui-ci est nécessaire pour l'établissement d'une saine coopération entre ces groupements. Mercredi, le 23 février, les délégués de nos quatre syndicats du bâtiment se sont assemblés et ont pratiquement jeté les bases du nouveau Conseil.

Les président, secrétaire-financier et agent d'affaires de chaque syndicat seront ex-officio membres du Conseil. Ce mode de recrutement assure un groupement de compétences de tout premier ordre.

Nous attendons d'excellentes choses de ce Conseil. Il y aura sans doute une coopération plus serrée entre les syndicats de la construction. C'est aussi un moyen efficace de faire naître de nouveaux groupements dans cette industrie.

NOUVEAUX SYNDICATS.

Deux nouveaux syndicats ont été organisés récemment. Le 11 février dernier, le Conseil syndical de l'imprimerie, aidé de M. J. B. Délisle a formé un syndicat de distributeurs de journaux; celui-ci sera affilié au Conseil d'imprimerie et à la Fédération des métiers de cette industrie.

2649-51 ADAM, COIN ORLEANS
Tél. CLairval 0461

RES. 1508 JEANNE-D'ARC
Tél. CLairval 1809

Michel Chouinard

ENTREPRENEUR
FERBLANTIER COUVREUR

CORNICHES DE TOUTES SORTES, UNE SPECIALITE

Maisonneuve,

Montréal.

Le 18 février dernier, M. J. B. Délisle, agent d'affaires des menuisiers et journaliers, a réuni un groupe d'électriciens qui sont tous disposés à organiser un syndicat catholique de cette profession. Souhaitons bon succès, prospérité et longue vie aux organisations débutantes.

SYNDICAT DES PLOMBIERS.

Nous remarquons avec plaisir une recrudescence d'activité syndicale chez les plombiers depuis le début de l'année. Ainsi, près de 40 nouveaux membres ont été initiés en janvier-février; c'est un succès. Au chantier de St-Jean-de-Dieu, 32 syndiqués de la plomberie sont au travail; merci à ceux qui donnent préférence à la main d'oeuvre ouvrière catholique.

Jeudi soir, le 24 février, a eu lieu à la salle de l'école Salaberry, le Euchre-concert du Syndicat des plombiers, sous la présidence de M. le Curé A. Papineau, de Ste-Catherine, un de nos bons amis. Ce fut un gros succès pour le temps. Nos félicitations au comité des organisateurs.

Nous aurons un bon mot de congratulation et d'encouragement à l'égard de M. Dieumegarde, agent d'affaires de ce groupe, qui se multiplie avec dévouement pour assurer la réussite du Syndicat des plombiers.

SYNDICATS DE L'IMPRIMERIE.

Il y a eu élection générale des officiers dans tous les syndicats catholique de l'imprimerie. Nous donnons ci-contre la liste des élus.

Syndicat des typos : Président, E. Lafontaine; vice-président, A. Charbonneau; secrétaire, H. Papineau; secrétaire-financier, C. Paquette; trésorier, A. Comeau; sentinelle, A. Plante.

Syndicat des pressiers de travaux de ville : Président, A. Morneau; vice-président, A. Sauvageau; secrétaire-archiviste, A. Lapierre; secrétaire-financier, E. Daigneault; trésorier, E. Lyonnais, sentinelle, L. Sansregret.

Ouvrage général en peinture, soigneusement fait et exécuter promptement. — Lavage des Peintures, etc.

Spécialité : Edifices Religieux.

GODIN & DROUIN

705, ST-ZOTIQUE EST,

Téléphone : CALUMET 8339

Syndicat des pressiers de journaux : Président, J. X. Lamarche; vice-président, R. Marrotte; secrétaire-archiviste, P. Authier; secrétaire-financier, E. Dagenais; trésorier, E. Charbonneau; sentinelle, E. Levert.

Syndicat des relieurs : Président, J. R. Ouellette; vice-président, Y. DeGuise; secrétaire-archiviste, Paul Brosseau; secrétaire-financier, Alb. Charpentier; trésorier, R. Boisvert; sentinelle, L. Benoît.

L'installation des officiers a été faite solennellement dans chacun de ces syndicats. On a donné à chaque occasion une fête sociale réussie. M. J. Comeau est l'agent d'affaires de ces syndicats; M. l'abbé A. Perrier en est l'aumônier.

Nous félicitons tous les nouveaux élus et nous souhaitons aux syndicats régénérés un semestre de prospérité extraordinaire.

Profitons de l'occasion pour se rappeler qu'il faut réclamer avec insistance et partout l'étiquette des imprimeurs syndiqués : c'est le moyen efficace et intelligent d'assurer aux confrères la coopération qu'ils attendent de nous.

AU CERCLE LEON XIII.

Le Cercle d'études Léon XIII est toujours très actif. Depuis le début de janvier 1927, trois conférenciers se sont succédés à la tribune : M. J. B. Délisle, qui a parlé de la famille et de l'organisme social; M. l'abbé L.-A. Lafortune, qui a traité de l'Eglise et de son rôle dans la société; enfin, M. C. Bernier, qui a donné un travail très soigné sur la question sociale et les controverses autour de sa solution.

M. Alfred Charpentier, à chaque séance, donne aux membres un bref cours d'histoire ouvrière contemporaine, qui est fort apprécié.

La prochaine séance du Cercle aura lieu le 3 mars prochain. M. M. Dieumegarde traitera de la production des richesses.

Tous les syndiqués et particulièrement nos officiers, devraient dans leur propre intérêt, se faire un devoir de ne pas manquer une seule des réunions du Cercle.

G. T.

Placez votre commande de charbon chez...

EMILE LEGER CO.

(Maison établie depuis 25 ans)

Charbon D. D. & W. Scranton — Gallois et Ecossais — Cendre rouge, Coke, Bois.

443-a, MONT-ROYAL EST,

Téléphone : BELAIR 4561

Enseignement Technique

DE LA

Province de Québec

Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquies, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis après leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.

DIRECTION GENERALE

1430 RUE ST-DENIS,

MONTREAL

Épargnez 50%

Sur l'achat ou l'échange de vos meubles, piano, etc., au plus grand comptoir des occasions de meubles neufs et usagés.

VENTE PRIVEE TOUS LES JOURS AUX
2ième ET 3ième PLANCHERS

ENCAN TOUS LES LUNDIS

Les Enchères Baillargeon, Limitée

Téléphone : EST 6400.

331 EST, RUE ONTARIO, - MONTREAL

ENRAYEZ *ce* RHUME

car le NEGLIGER serait vous exposer aux plus graves périls.

Pour quelques sous vous pouvez vous procurer ce que la science, l'expérience et le capital réunis peuvent produire de plus parfait pour vous protéger efficacement, c'est le

Sirop du Dr J. O. LAMBERT

Une forte dose prise au réveil et au coucher prévient TOUX, RHUME, BRONCHITE, CATARRHE, ASTHME, CROUP, GRIPPE, etc. POUR tous les âges et toutes les classes. EN VENTE PARTOUT.

LA PLUS GRANDE VENTE SANS EXCEPTION

Dr J. O. Lambert Limitée, 396-398, rue St-Antoine, Montréal.
51, rue Des Mathurins, Paris, France. 13, Aldwych, W.C. London, England.
22, de la Glacière, Bruxelles, Belgique. 17, Front Street, Troy, N. Y., U.S.A.

Par les nôtres et pour les nôtres



OUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

Semi-Ready

Tailoring

CONFECTIONNE INDUBITABLE-
MENT LES PLUS BEAUX HABITS
ET PARDESSUS POUR HOMMES,
SUR CE CONTINENT. :: ::

472, rue Guy

MONTREAL

« Tous les ouvriers et ouvrières de « Semi-Ready Ltd » appartiennent au Syndicat Catholique et national de la confection ».